



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gaz

Question écrite n° 124623

Texte de la question

M. Jean Gaubert attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la facturation de la consommation de gaz. Le 5 avril 2011, le Gouvernement a annoncé plusieurs mesures pour limiter l'impact de la hausse des prix des énergies après une augmentation de 5,2 % du prix du gaz le 1er avril, portant à 20 % en douze mois. Alors que les prix du marché chutaient de près de 70 % sur la même période. La majorité des abonnés au gaz vont devoir absorber une augmentation moyenne de leur facture de 45 euros. Cumulés à la hausse du mois d'avril, les ménages vont voir, à consommation stable, l'addition s'aggraver de 130 euros. Cette hausse historique a représenté un coup dur porté au pouvoir d'achat des milliers de Français déjà victimes de la précarité énergétique et des coûts croissants de l'énergie. Il n'est pas acceptable de revenir sur cet engagement. Au moment où la direction de l'entreprise Gaz de France demande au Gouvernement la possibilité d'augmenter de 5 % le prix du gaz, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124623

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2011, page 13206

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)